

BADMINTON CLUB DE CHAMBERY

Maison des Associations - Boîte G1

67 rue Saint-François de Sales

73000 CHAMBERY

 info@bcc73.com

 06 59 05 14 83

www.bcc73.com



Badminton Club de Chambéry

JEUNES

Né(e) en 1998 et après

Bienvenu(e) à vous !

Voici le précieux sésame qui vous permettra de jouer au sein du BCC 73. Alors à vos crayon, clavier, imprimante ou scanner pour nous rendre au plus vite ce dossier dument rempli et accompagné des pièces justificatives, soit dans la boîte aux lettres du club, soit en main propre à un entraîneur ou à un responsable de créneau.

Pour toute information concernant la saison, rendez-vous sur www.bcc73.com

ATTENTION

Aucune inscription ne pourra être acceptée si ce dossier n'est pas complet. Avant de nous le remettre, vérifiez donc bien :

- ☐ Avoir complété toutes les informations demandées sur la fiche d'inscription
- ☐ Avoir fait remplir par votre médecin le certificat médical spécifique FFBad fourni dans ce dossier (et uniquement celui-ci !)
- ☐ Avoir signé la fiche d'inscription
- ☐ Avoir signé les 2 paragraphes "Responsabilité"
- ☐ Avoir signé le certificat médical
- ☐ Avoir joint le règlement "inscription" correspondant à votre formule
- ☐ Avoir fourni les pièces justificatives pour toute réduction (famille, M'Ra)

ATTENTION

- ☐ Dépôt du dossier complet :
 - 3 semaines avant le 1^{er} tournoi
 - avant le 26 septembre pour les participants au Tournoi de Doubles P1-P2-P3 (ex NC) et D9-D8-D7 (ex D) de Chambéry (17 octobre)
- ☐ Tout dépôt de dossier après le 1^{er} novembre entraine une majoration de 15 €

TARIFS JEUNES 2015 - 2016		
FJ 1 : JEUNES (né en 2008 et 2009)	60 €	Cette formule est réservée aux jeunes licenciés de – de 9 ans. Les prestations sont identiques à la licence jeune ci-dessous.
FJ 2 : JEUNES (né entre 1998 et 2007)	100 €	Cette formule comprend : La licence FFBad + les entraînements sur créneaux "Jeune", l'inscription gratuite aux différents tournois jeunes et la fourniture des volants pour ceux-ci uniquement.

Réductions possibles (non cumulables) sur formule choisie :

- - 20 % si **Famille** (à partir de 3 personnes dans le même foyer) – justificatif à fournir : photocopie d'un justificatif de domicile et/ou du livret de famille
- - 30 € si **Carte M'RA** – justificatif à fournir : photocopie recto-verso de la carte M'RA de l'année en cours

Dossier rendu le / /

DOSSIER D'INSCRIPTION JEUNES AU BADMINTON CLUB DE CHAMBERY
SAISON 2015 - 2016

Mlle / Mr (entourez la bonne mention)

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone :

Email (lisiblement s'il vous plait !)

.....

Date de naissance :

Nationalité :

Catégories

(dates des âges au 01/01 inclus)

Cocher la case correspondante :

- ☐ MiniBad : né(e) en 2008 et 2009
- ☐ Poussin(e) : né(e) en 2006 et 2007
- ☐ Benjamin(e) : né(e) en 2004 et 2005
- ☐ Minime : né(e) en 2002 et 2003
- ☐ Cadet (te) : né(e) en 2000 et 2001
- ☐ Junior(e) : né(e) en 1998 et 1999

- ☐ Nouvelle inscription
- ☐ Renouvellement (N° de licence à préciser si vous le connaissez)
.....

Pour les mineurs

Je soussigné(e), Mme / Mlle / Mr responsable légal de l'enfant cité ci-dessus, autorise celui-ci à participer aux diverses activités du BCC 73.

Signature

Coordonnées du père représentant légal de l'enfant :

Nom prénom :

Adresse :

Tél. perso : / Pro : / Portable :

Email :

Coordonnées de la mère représentante légale de l'enfant :

Nom prénom :

Adresse :

Tél. perso : / Pro : / Portable :

Email :

LES COORDONNEES DES DEUX PARENTS DOIVENT ETRES FOURNIES IMPERATIVEMENT POUR TOUTE URGENCE ET POUR VOUS CONTACTER POUR VOTRE PRESENCE PENDANT LES TOURNOIS DEPARTEMENTAUX

Le club tient à rappeler qu'il n'est pas une halte-garderie, que ceux qui le font vivre sont bénévoles et qu'en conséquence la participation des parents à la vie du club et à l'organisation de ses diverses manifestations (organisation de tournois, transport des enfants sur les lieux de compétition, sorties...) est vivement souhaitée

Mode de paiement de votre inscription :

- ☐ Chèque (à l'ordre du BCC73 - possibilité de payer en 3 fois)
- ☐ Espèces
- ☐ Carte M'Ra
- ☐ Comité d'entreprise
- ☐ Chèques vacances ANCV
- ☐ Coupons sports ANCV



Si vous souhaitez une attestation d'inscription au BCC73, merci de joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse

Responsabilité :

Le club tient à rappeler aux adhérents que le badminton peut parfois conduire à des blessures et qu'en conséquence il relève de leur intérêt de souscrire par ailleurs un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique du badminton.

En adhérent, je reconnais et m'engage à respecter le règlement intérieur du club disponible sur le site BCC73.com

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Enfin, le club rappelle aux représentants légaux que les enfants qui participent à des compétitions individuelles demeurent sous leur responsabilité et non sous la responsabilité du club.

Dans le cadre des activités organisées par le club, les enfants peuvent être amenés à être véhiculés par des membres du club ou les parents d'autres enfants. Une autorisation écrite étant indispensable, merci de compléter l'attestation ci-dessous :

Je soussigné(e), Mme / Mlle / Mr, responsable légal(e) de l'enfant cité ci-dessus, autorise celui-ci à participer aux diverses activités du club et à être véhiculé.

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

CHAMBÉRY

Contrôle antidopage

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,

– Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »

– Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

Certificat médical de non contre-indication Formulaire obligatoire

ANNEXE 1 - Formulaire 1
adoption : CA du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : ADM
remplace : Chapitre 2.1.F1-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les seniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

Le **consensus médical** insiste sur la nécessité :

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité, atteinte de la fonction rénale, élévation de la CRP, antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire ;
- d'un examen clinique attentif ;
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque et après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBAD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à
*(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénom
né(e) le : / /

et, après avoir pratiqué les examens recommandés par le consensus médical, je certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBAD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence au club, qui le conservera.

Certificat spécifique FFBAD obligatoire

Créneaux de la saison 2015-2016

Créneaux saison 2015-2016

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
ADULTES	jeu libre tout public	Boutron 2 20h-22h	Mérande 12h15-13h45 Chamoux 19h-22h	Chamoux 20h-22h	Mérande 20h 22h Boutron 1 20h-22h (3 terrains de simple)	Biollay 20h-22h	Cognin 10h-13h
	jeu libre joueurs interclub				Biollay 20h30-22h30		
	Entraînement compét. adultes		Biollay 19h45-22h30				
	entraînement compét adultes (-> fev)			Boutron 1 20h-22h			
	entraînement initiation adulte	Chamoux 20h-22h					
	entraînement sport adapté		Chamoux 18h-19h				
JEUNES	entraînement minibad		Chamoux 18h-19h				
	entraînement poussins				Biollay 17h45-18h45		
	entraînements benjamins			Chamoux 16h30-18h			
	entraînements minimes cadets - juniors			Chamoux et Boutron 1 18h-20h			
	entraînement jeunes compétiteurs				Biollay 18h45-20h30		

Evénements du club de la saison 2015-2016

Journée d'inscription - 9 Septembre

ApériBAD - 30 Septembre

1^{er} Bad After Tongs (Tournoi Adultes de mixtes et simples) – 17/18 Octobre

Tournoi National Adultes de Doubles – 20/21 Décembre

GaletteBAD – Début Janvier

2^e Nuit du Bad - 22 Janvier

Tournoi Jeunes+Vétérans et Tournoi Adultes de simples – 5/6 Mars

CRJ (Championnat Régional Jeunes) – 4/5 Juin

Tournoi Interne (Adultes et Jeunes) - Fin Juin

BULLETIN D'ADHÉSION



Pour l'option « garanties complémentaires »
du contrat accidents corporels Entreprise
régie par le code des assurances.

Option « garanties complémentaires »

Vous souhaitez bénéficier de cette option, pour cela, il vous suffit de remplir, dater et signer le bulletin d'adhésion ci-dessous et de le renvoyer accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de David Degroise, Agent Général ALLIANZ, à l'adresse précisée ci-dessous.

Garantie ⁽¹⁾	Option 1	Option 2	Option 3
☐ Indemnités Journalières ⁽²⁾	0	30,49 €	45,74 €
☐ Capital Invalidité Permanente Totale	60 980 €	45 735 €	60 980 €
☐ Capital Décès	45 735 €	30 490 €	45 735 €
☐ Cotisation Joueur TTC (tarif pour la saison en cours)	52,44 €	71,19 €	107,63 €

(1) Les montants de l'option choisie annulent et remplacent ceux attribués d'office par le contrat de la Fédération.
Ces options ne peuvent pas être souscrites par des personnes de 60 ans et plus.

(2) Cette garantie ne peut pas être accordée aux personnes n'exerçant pas un travail rémunéré. Les indemnités journalières sont payées pour la durée de l'incapacité temporaire totale et au maximum pour 365 jours répartis sur 2 ans à partir du 1er jour de versement avec une franchise de 7 jours.

Ce contrat est conclu pour la durée de la saison en cours à compter de la date de réception du chèque et sans tacite reconduction. Le présent feuillet ayant valeur d'assurance.

Une copie (à garder) de ce bulletin signée par ALLIANZ vous sera renvoyée.

Je soussigné(e), confirme l'exactitude des déclarations qui sont portées dans le bulletin ci-dessous et demande à être assuré(e) sur la base de celles-ci. Un exemplaire des Conventions Spéciales de ce contrat vous sera envoyé à réception du bulletin d'adhésion.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17060178. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.



Bulletin d'adhésion à retourner à : Allianz – Assurances Degroise

16 rue des Carabiniers de Monsieur

BP 183 – 49415 Saumur cedex

Nom

Prénom

Né(e) le Profession

N° Rue

Lieu-dit

Code Postal Commune

N° de l'Option choisie :

Date Le Souscripteur Pour la Compagnie

NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE ALLIANZ



Les garanties s'exercent, par sinistre, à concurrence des montants et compte tenu des franchises fixées.

Garantie	Montant	Franchise
Responsabilité civile*		
□ Dommages corporels	5 344 000 €	NC
□ Dommages matériels et Immatériels consécutifs	890 600 €	10% **
– dont Immatériels consécutifs	445 000 €	10% **
– dont biens déposés dans un vestiaire organisé	4 600 €	10% **
– dont vol au préjudice d'autrui	4 600 €	10% **
Limitation particulière sur les fonds, valeurs et objets précieux	460 €	10% **
□ Dommage résultant d'un défaut de conseil (art. 38 de la Loi n°84.610 du 16/07/1984)	300 000 €	NC
Défense-Recours		
□ Frais de Justice y compris honoraires d'avocats	23 000 €	NC
□ Nous n'effectuons pas les recours judiciaires pour les réclamations Inférieures à	160 €	NC

* Les montants de garantie qui suivent s'entendent sous réserve des dispositions concernant les "dommages exceptionnels", limités à 4 600 000 € (feu, pollution, eau, gaz, électricité, explosion, etc...)

** 10% du montant de l'indemnité avec un minimum de 90 € et un maximum de 900 €

Garantie	Montant
Assistance aux personnes- Mondial Assistance	
□ Rapatriement ou transport sanitaire	Intégralité des frais garantis
□ Avance sur dépenses de santé engagées par l'assuré à l'étranger en cas d'hospitalisation	3 800 €
□ Nous n'intervenons pas pour les avances Inférieures à	80 €
□ Transport du corps de l'assuré décédé et frais annexes	Intégralité des frais garantis
□ Transport d'une personne autre que la victime	Billet SNCF 1 ^{ère} classe ou avion classe tourisme
□ Frais de séjour à l'hôtel d'une personne autre que la victime	310 € par sinistre sans pouvoir dépasser 31 € par nuit
□ Recherche et envoi de médicaments Intégralité des frais garantis	Intégralité des frais garantis

Organisation et prise en charge des prestations au-delà de 5 km du siège de la Fédération et dans les limites territoriales suivantes : MONDE ENTIER

MONDIAL ASSISTANCE - Tél : 01 40 255 255 / PROTOCOLE n°610509

Accidents corporels avec franchise relative de 5 % en invalidité

(ALLIANZ prend en charge tous les sinistres supérieurs ou égaux à 5 % d'invalidité)

Garantie	Dirigeants	Joueurs	
		Licenciés	Haut Niveau
□ Capital Décès	12 200 €	9 900 €	16 500 €
□ Capital Invalidité Permanente Totale	24 400 €	19 800 €	33 000 €
□ Limitation des dépassements d'honoraires des médecins	250 €		
□ Frais de traitement à concurrence de y compris frais de lunetterie	1 524 € Jusqu'à 350 €		
y compris prothèse dentaire	Jusqu'à 350 € par dent avec un maximum de 600 €		
□ Frais de recherche et de secours	à concurrence de 1 524 €		

En cas de sinistre collectif, notre engagement pour un même événement est limité à 1 500 000 € – montant maximum invariable quel que soit le nombre de victimes ; les indemnités dues pour chacune d'entre elles seront réduites proportionnellement.